



LIVRET

D' ACCUEIL

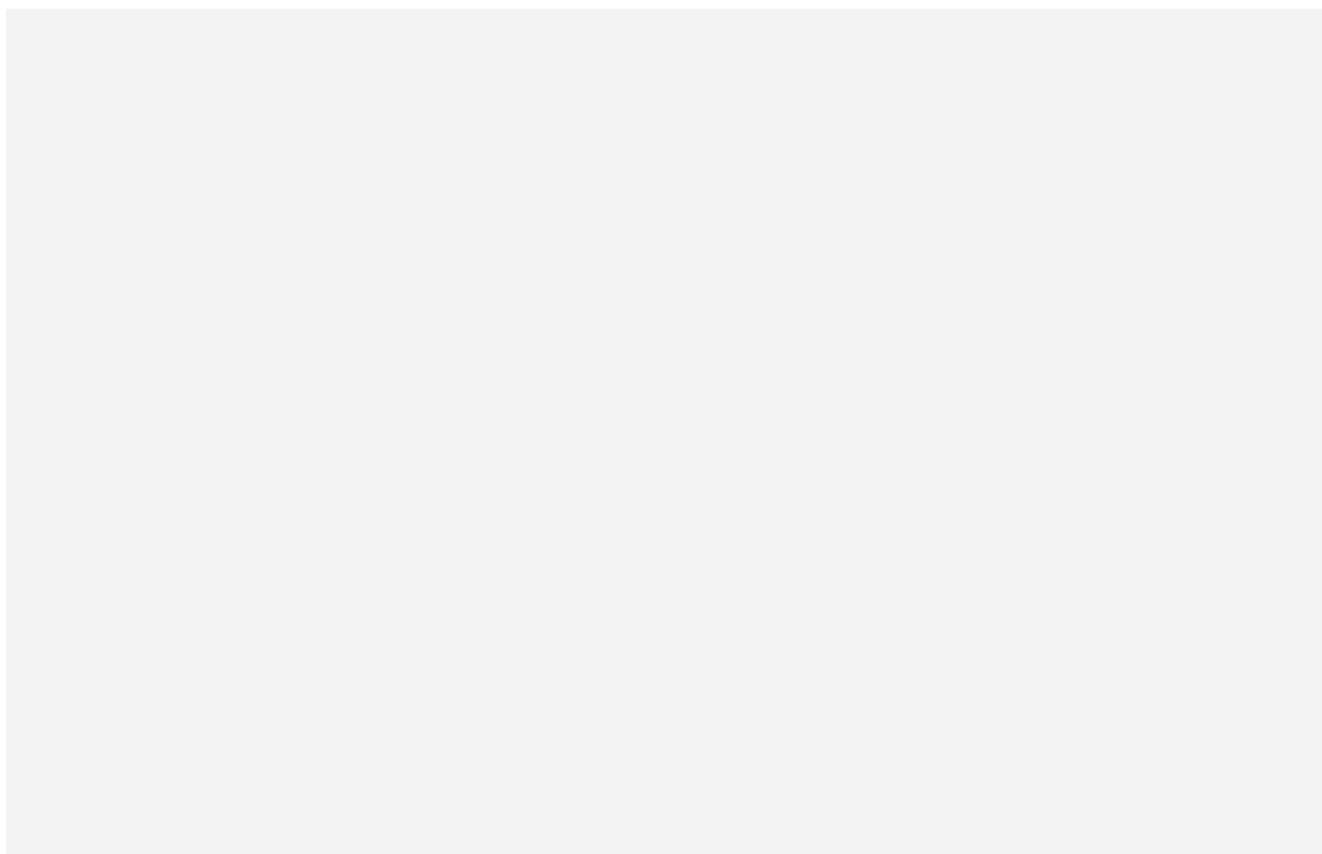
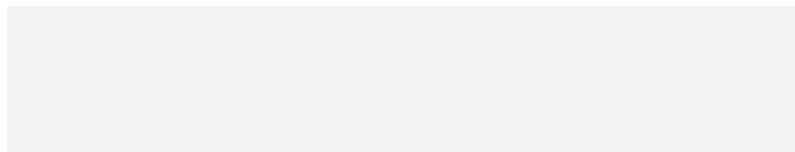
des bénévoles

dans l'Association

Bienvenue dans notre association



Le mot de



« Est bénévole toute personne
qui s'engage **librement** pour mener une
action non salariée en direction d'autrui,
en dehors de son temps professionnel et familial »

Définition provenant d'un avis du Conseil économique et Social du 24 février 1993

Un bénévole fait don de son temps et trouve un accomplissement personnel dans une
association.

Son engagement est libre.



Présentation de l'association

Qui sommes-nous ?



Pour en savoir plus, découvrez notre projet associatif

Nos valeurs

Notre histoire

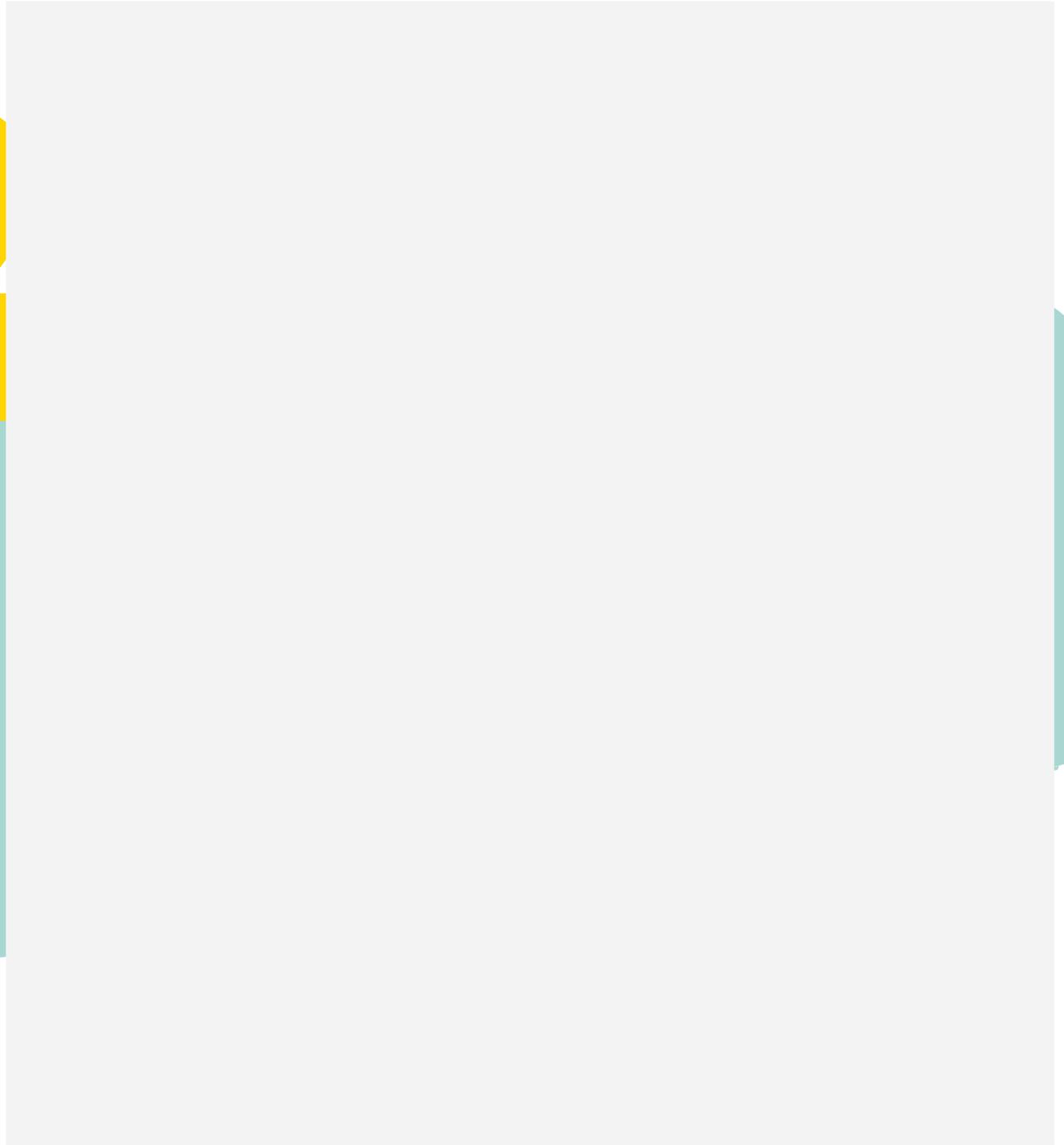
Nos missions et actions



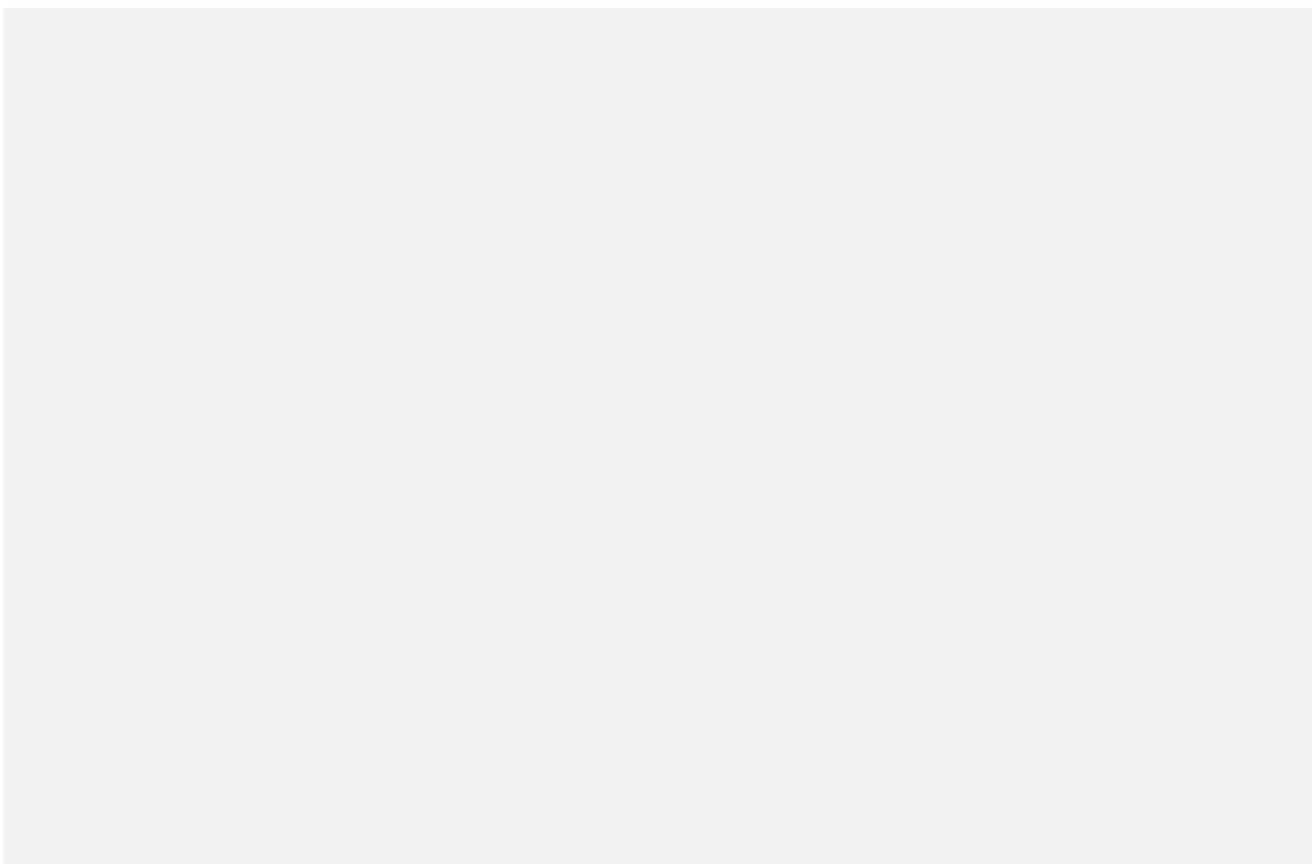
Pour en savoir plus, découvrez notre dernier rapport d'activités

Organisation de l'association

Qui fait quoi ?



Exemples de missions bénévoles



Informations pratiques



Adresse

Blank area for address information.

Téléphone

Blank area for telephone number.

Réseaux
sociaux

Blank area for social media information.

Site web

Blank area for website information.

Contacts



Large blank area for contact information.

Documents utiles

- Statuts
- Règlement intérieur
- Rapport d'activités
- Organigramme / Trombinoscope
- Glossaire des acronymes
- Bulletin d'adhésion
- Dépliant de présentation
- Projet associatif
- [Barre grise]
- [Barre grise]
- [Barre grise]

Nos engagements

L'association s'engage

en matière d'information

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

en matière d'accueil et d'intégration

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement »,



Le bénévole s'engage

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein "d'une convention d'engagement" et éventuellement après une période d'essai,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- à collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles

en matière de gestion et de développement de compétences

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- si souhaité, à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience,

en matière de couverture assurantielle

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

L'activité bénévole est **librement choisie** ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'association et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Extrait de la Charte du bénévolat



Consultez la charte du bénévolat dans son intégralité :

<https://www.francebenevolat.org/documentation/la-charte-du-benevolat-et-convention-d-engagements-reciproques>

Vous trouverez de nombreuses informations sur le bénévolat dans le guide :

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_du_benevolat.pdf

Mon bénévole



Mon arrivée au sein de l'association

Matériel mis à disposition

Référent(s)

Autres informations importantes

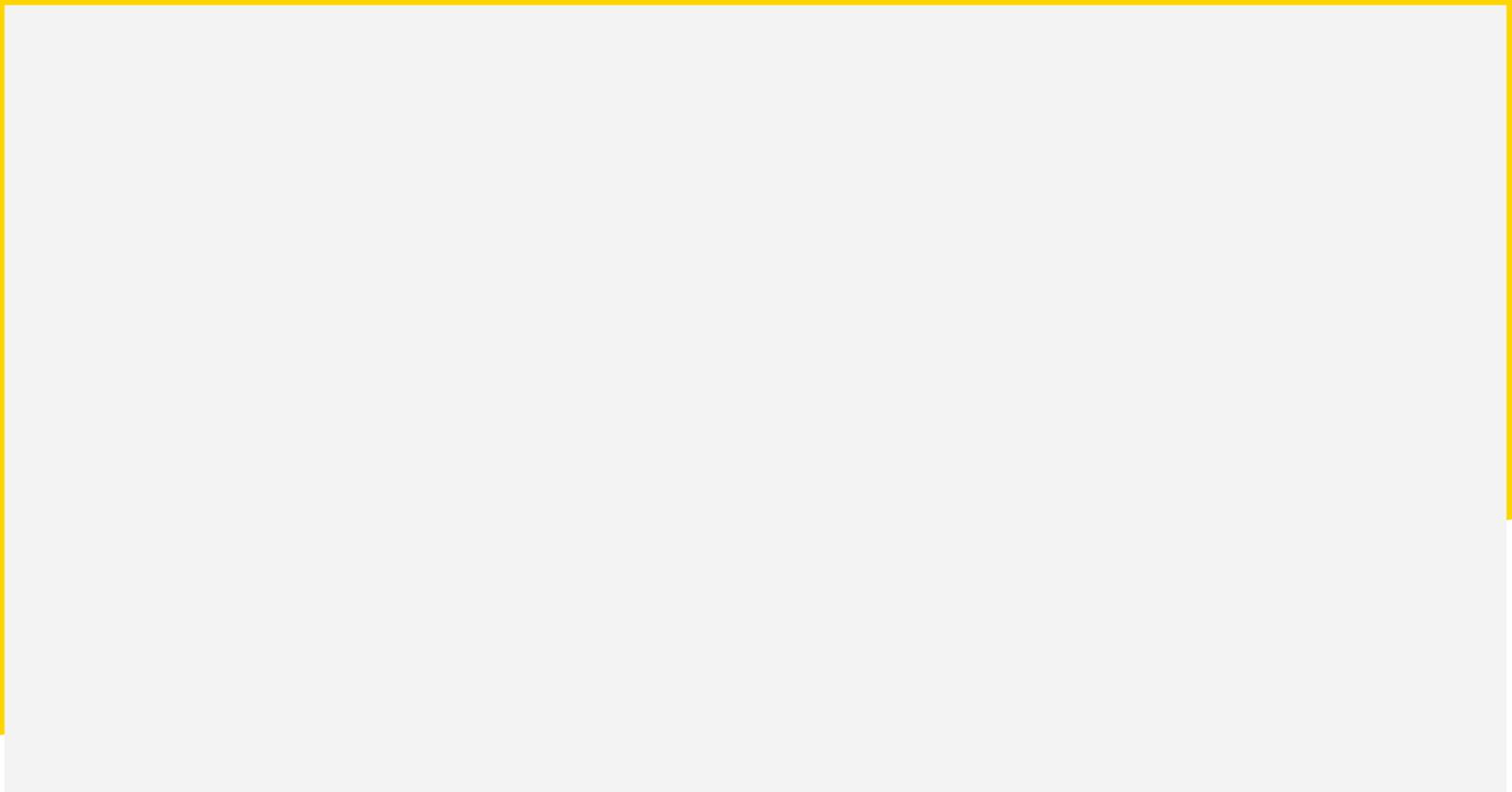


Mes missions

Formation des bénévoles

Lorsque vous arrivez dans l'association et tout au long de votre engagement, vous pouvez ressentir le besoin d'être accompagné pour exercer au mieux votre/vos missions. Diverses formations sont à votre disposition pour développer vos compétences et sécuriser votre engagement. Celles-ci peuvent vous être proposées au sein même de l'association que vous rejoignez, ou par d'autres structures.

Formations proposées par l'association



Le portail de formation des bénévoles

Lancé et animé par le Mouvement associatif des Pays de la Loire, c'est un outil qui a l'ambition de :

- Faciliter l'accès à l'information des bénévoles sur les formations organisées en région
- Favoriser la mutualisation et améliorer la participation des bénévoles aux formations
- Valoriser et rendre visible la diversité et la richesse de l'offre de formation

Sur ce portail, vous pouvez trouver les formations en ligne ou présentiels proposées par les associations, l'État et les collectivités territoriales.

Du fonctionnement d'une association (financements, communication, numérique, ressources humaines, fonctionnement...) aux questions de société, tout bénévole peut trouver via le moteur de recherche, l'agenda et/ou la cartographie, les formations adaptées à ses besoins, au plus près de chez soi.



FORMATION
— des —
BÉNÉVOLES
le PORTAIL RÉGIONAL

<https://formations-benevoles-paysdelaloire.org/>

Valoriser mon bénévolat



Valoriser votre expérience en tant que bénévole, c'est la mettre au service de vos projets personnels et professionnels. Les compétences que vous avez développées grâce à votre implication au sein de l'association peuvent être un atout pour vos recherches d'emploi, une reconversion professionnelle ou encore l'acquisition d'un diplôme.

Le compte personnel d'activité (CPA)

Le **compte d'engagement citoyen** (CEC) offre la possibilité, de façon volontaire, de recenser ses activités bénévoles sur la plateforme de services en ligne gratuite du Compte personnel d'activités (CPA). Il permet de bénéficier, sous conditions, d'un forfait de financement sur le CPF (Compte Personnel de Formation), voire de jours de congés payés par l'employeur. L'utilisation de ces droits relève de la liberté individuelle du bénévole.

La durée nécessaire à l'acquisition de ce forfait de 240 € sur votre CPF varie selon l'activité réalisée. Au choix du bénévole, ces heures peuvent servir pour des formations professionnelles ou des formations de bénévole.

- Consulter mon CPA : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr>
- Le CEC : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030>
- Le congé d'engagement : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/conge_engagement.pdf

La validation d'acquis de l'expérience (VAE)

Depuis 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'est ouverte aux activités bénévoles. Concrètement, cette modalité peut vous permettre d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle...)

La condition : justifier d'une expérience d'au moins 1 an (1 607 heures continues ou non) dans une activité en rapport direct avec la certification visée.

- Auto-évaluer ses compétences : <https://www.associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences.html>
- Obtenir de l'information et être orienté vers une réunion de présentation : <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/information-et-conseil-sur-la-validation-des-acquis-de-l'experience-vae>

Le passeport bénévole

Le Passeport Bénévole est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises. Il est proposé par France Bénévolat et est reconnu par de grands organismes publics.

Pour en savoir plus :

<https://www.francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole>



Points d'appui

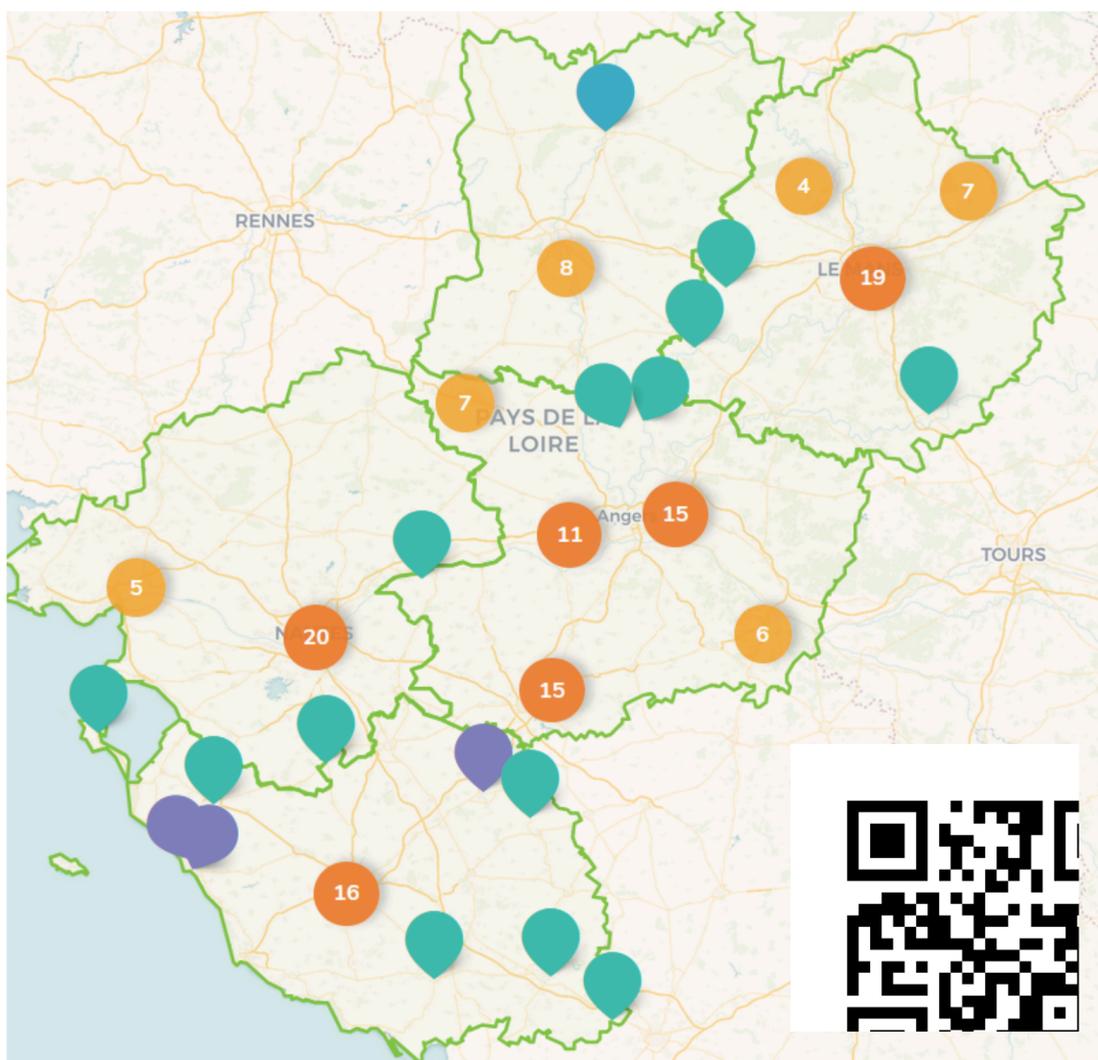
Les lieux ressources



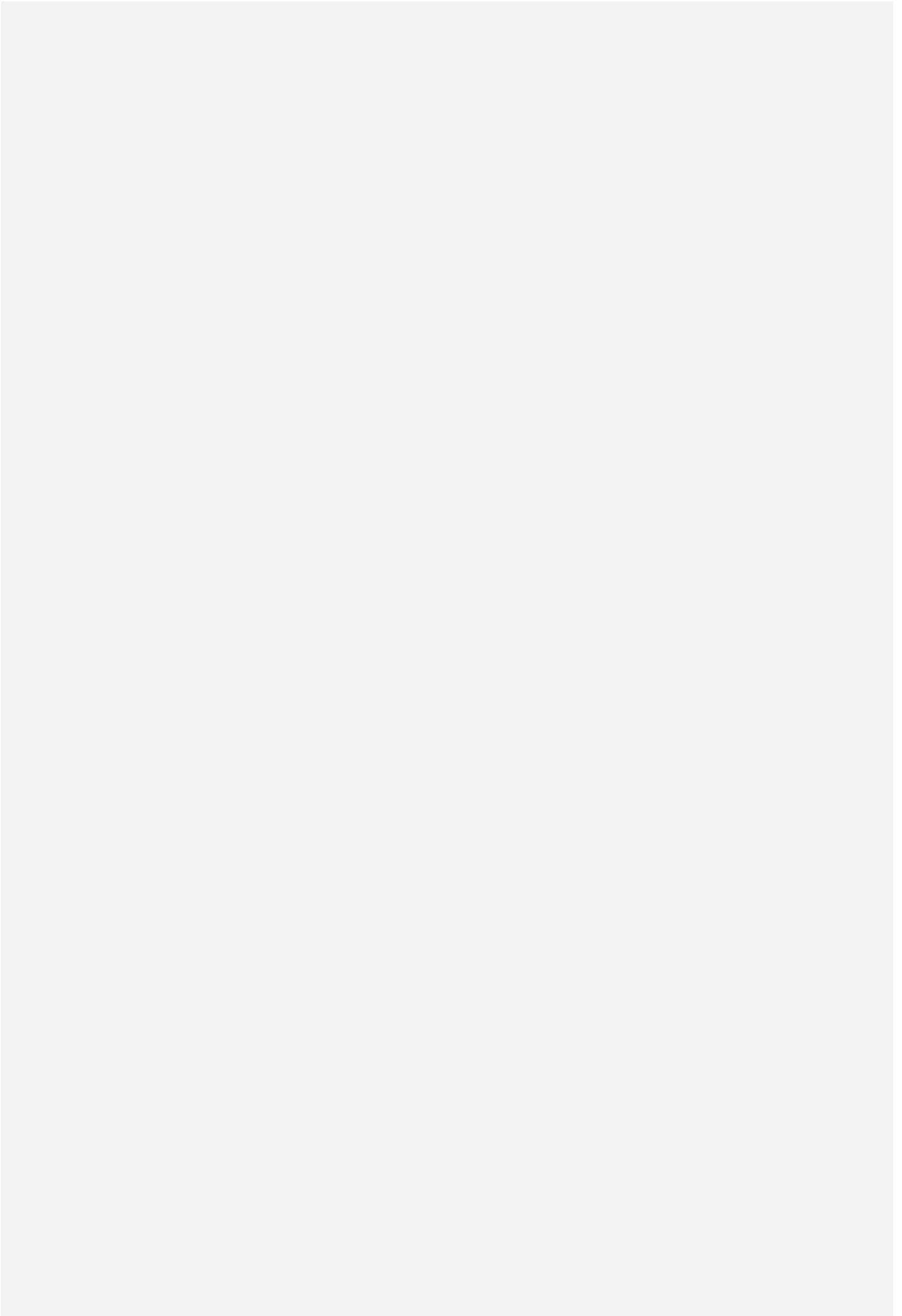
Leur rôle et leurs missions

En étant bénévole, les questions peuvent être fréquentes. Dans chaque territoire, des lieux ressources existent à destination des bénévoles d'associations pour être orientés, informés et/ou accompagnés. Ces lieux sont regroupés et labellisés dans le réseau appelé Guid'asso. Ils vous apportent des solutions gratuites, concrètes et adaptées à vos interrogations. En fonction du besoin, le lieu ressource peut vous délivrer une information générale, une orientation vers un partenaire adapté ou vous proposer un accompagnement personnalisé.

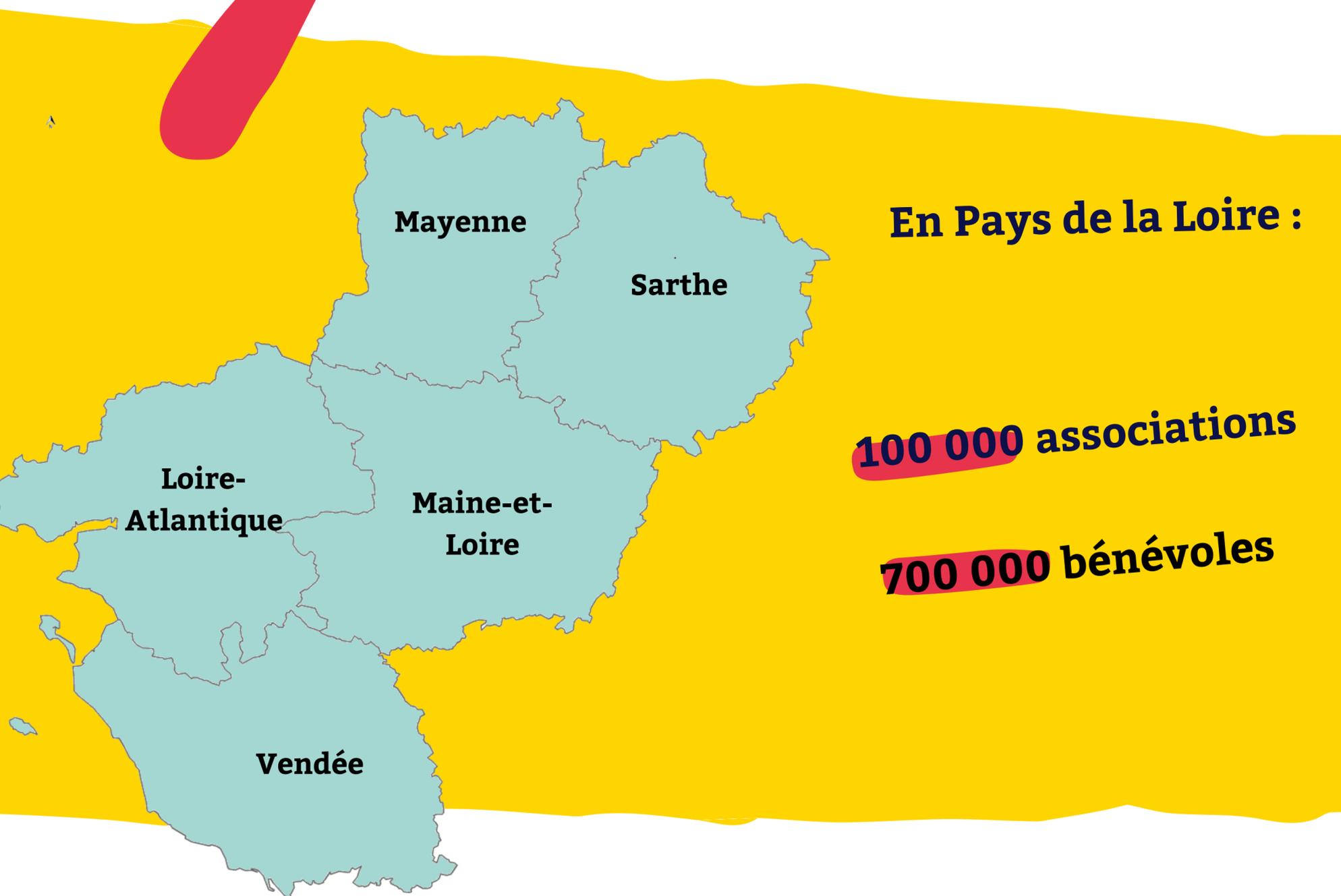
. Retrouvez la carte des lieux ressource Guid'asso en flashant le QR Code ci-dessous :



Mes notes



Force vive de notre pays, les associations jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale. Elles s'engagent, agissent et innovent de manière concrète, au quotidien et au plus près des besoins. Elles animent les territoires, créent du lien, promeuvent une citoyenneté active et contribuent au dynamisme économique.



En Pays de la Loire :

100 000 associations

700 000 bénévoles

Ce livret d'accueil vous est proposé par Le Mouvement associatif des Pays de la Loire et est soutenu par la région Pays de la Loire. Il est inspiré des travaux du Mouvement associatif Alsace que nous remercions pour l'accord de régionalisation de cette publication.

Les associations de la région sont invitées à se l'approprier et/ou à s'en inspirer pour permettre un bon accueil et une intégration réussie de leurs nouveaux et nouvelles bénévoles.